

Un peu d'histoire

Le monde du jeu avec figurine a bien essayé de se fédérer autour d'une entité la FFJH, mais cette tentative a échoué. Les raisons en sont simples, on ne peut dans une même fédération faire cohabiter de manière durable des joueurs qui s'expriment sur des époques, des règles et des échelles différentes, c'est pourquoi en novembre nous avons créé :

La Fédération Française Les Aigles

Un projet original, innovant mais à long terme

En constituant la Fédération, nous sommes beaucoup inspirés de l'expérience malheureuse de la FFJH, mais aussi, nous avons voulu démontrer autour de l'organisation retenue, que le jeu d'histoire pouvait entrer dans la norme d'une fédération, et que cette activité qualifiée de marginale, pouvait s'intégrer dans un format classique. Aussi, ce projet est construit non autour d'une règle, mais de l'accès au jeu et de la formation du joueur. Simplement nous vous invitons à découvrir le projet global, mais nous n'avons pas encore les moyens humains et financiers pour mettre ce projet en œuvre, c'est pourquoi nous parlons d'un projet à long terme, ou il faudra plusieurs années ou plusieurs décennies pour que ce dernier puisse se réaliser dans le format que nous avons voulu. Le temps nécessaire sera allongé ou raccourci par notre volonté à nous rassembler et de travailler ensemble à voir ce projet aboutir.

1) Son organisation centrale

L'organisation de la fédération comprend six directions ou service qui accomplissent des tâches et missions différentes :

- Direction administrative et financière
- Direction de la communication
- Direction de la compétition
- Direction technique
- Direction de l'arbitrage
- Direction d'aide et de soutien logistique

2) L'organigramme de la Fédération

Conseil d'administration

Direction administrative et financière

Direction de la communication

Direction technique Direction de l'arbitrage Direction de la compétition

Direction d'aide et de soutien logistique

2-1) La Présidence

Il s'agit d'une cellule administrative qui assure l'établissement des procès verbaux ainsi que le secrétariat, du Président, du Trésorier, du Secrétaire et des membres du Conseil d'Administration.

2-2) Le Conseil d'administration

Il s'agit de représentants de clubs élus par les membres, c'est le conseil d'administration en plus des ses attributions légales, qui décide de la politique technique et compétitive qui sera appliquée au joueur. Toute décision adoptée par cet organe devant s'appliquer sans contestation.

2-3) La direction administrative et financière (DAF)

La DAF gère les recettes et les dépenses de la Fédération sous l'autorité d'un Directeur Général, elle répartit les recettes entre les différentes directions selon les directives du Conseil d'Administration pour que ces dernières puissent fonctionner. Elle assure le suivi administratif et financier de tous ses membres ou salariés.

2-4) La direction de la communication (la COM)

La direction de la communication est au service de la Fédération et de ses clubs affiliés, elle établit des documents d'informations en destination du grand public, tout en utilisant les moyens classiques de communications, médias, internet, et autres supports promotionnels.

2-5) La Direction Technique Nationale (DTN)

La DTN est chargée de mettre en œuvre les programmes et examens qui permettront à un joueur d'accéder au jeu et à la compétition. Elle est responsable de la parfaite application des règles de jeu et de la mise en œuvre des éventuels additifs adoptés sur présentation de cette Direction par le Conseil d'Administration. Elle a également pour mission de former des cadres techniques en direction des clubs.

2-6) La Direction des Règlements et des Compétitions (DRC)

La DRC est chargée de mettre en œuvre des Championnats, Coupes en direction des joueurs affiliés, ainsi que de produire les règlements correspondants. Elle en collecte les résultats, et effectue un classement annuel des joueurs à partir des informations recueillies.

2-7) La Direction de l'Arbitrage (DA)

Cette direction a pour mission de faire appliquer les directives de la DTN et de la DRC en nommant et en formant des arbitres, sur toutes les compétitions organisées par la Fédération.

2-8) La Direction d'Aide et de Soutien Logistique (DASL)

Cette Direction est au service des clubs, elle apporte son soutien aux clubs affiliés dans des domaines variés, juridique, moyens humains, matériels, aide à la confection d'une armée, commandes, peinture.

Une volonté de déconcentration et de proximité

Pour être la plus proche possible de ses membres, la Fédération souhaite dès que possible que ses clubs affiliés se constituent en ligue départementale, voire régionale en reproduisant tout ou partie du schéma organisationnel central, le tout avec l'aide de la DASL bien entendu.

En créant ces établissements nous voulons que le joueur soit toujours parti prenante de cette fédération et qu'il puisse au travers ces échelons locaux continuer à se faire entendre.

Explications de la nécessité de tels établissements

Chaque club affilié doit pouvoir faire entendre sa position auprès du conseil d'administration, une structure centrale implantée dans une zone d'éloignement géographique implique des frais et une disponibilité de son représentant à assister aux réunions du conseil.

D'expérience nous savons que c'est une entreprise vouée à l'échec, allant contre notre volonté de démocratie participative, il faut donc que le membre désigné puisse siéger dans un organe participatif proche de son domicile. De plus le conseil d'administration de la Fédération n'est pas extensible à l'infini.

C'est pourquoi nous pensons utile, que les départements se regroupent en ligue départementale, ces ligues se regroupant ensuite en ligue régionale, le ou les représentants des ligues régionales siégeant ensuite au conseil d'Administration central.

Ligue départementale

Dans la mesure où un département comprend au moins deux clubs affiliés (personne morale constituée en association loi 1901 comprenant au moins deux membres affiliés), ces clubs peuvent se constituer en ligue départementale. Ils conservent leur autonomie de club, mais sont gérés par la ligue, à ce titre la Fédération délègue un certain nombre de ces prérogatives à cette ligue ainsi que le budget correspondant, aux cotisations perçues. La DASL aidera les clubs dans les démarches, les frais inhérents à la mise en place de la structure départementale étant pris en charge par la Fédération.

Il en résulte à la nomination d'un Président de ligue départementale, et après formation d'un délégué technique départemental. Si un même département comprend trop de clubs affiliés, ils peuvent se constituer en Districts, dans les mêmes conditions, les Présidents de districts représentant tous les clubs affiliés de son district à la ligue départementale.

Ligue Régionale

Dans la mesure où une région comprend au moins deux ligues départementales affiliées, ces ligues peuvent se constituer en ligue régionale. Ils conservent leur autonomie de ligue départementale, mais sont gérés par la ligue régionale, à ce titre la Fédération délègue un certain nombre de ces prérogatives à cette ligue ainsi que le budget correspondant, aux cotisations perçues, la ligue régionale devant reverser une partie de ce budget à ses établissements départementaux. La DASL aidera les ligues dans les démarches, les frais inhérents à la mise en place de la structure régionale étant pris en charge par la Fédération.

Il en résulte à la nomination d'un Président de ligue régionale, et après formation d'un délégué technique régional. Les présidents de ligue départementale siégeant au conseil d'administration de la ligue régionale.

Le Conseil d'Administration central

Si nous arrivons à mettre en place ce schéma, ne siègent au conseil d'administration que les représentants des ligues régionales.

Néanmoins, le temps d'arriver à ces objectifs, des représentants de clubs non représentés au niveau départemental ou au niveau régional, peuvent être amenés à siéger aux côtés de présidents départementaux ou régionaux.

De la nécessité des établissements locaux

Chaque association peut demander à bénéficier d'un agrément auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, la pratique des Aigles n'étant pas une activité sportive, mais entrant dans le champ d'application de l'éducation populaire, ces agréments sont donnés au niveau régional pour toute association départementale ou régionale. Ainsi en se faisant reconnaître auprès des établissements locaux de ce Ministère, dans la mesure où un certain nombre de

ligues régionales disposent d'un agrément, la Fédération pourra présenter une demande d'agrément national.

De la nécessité de disposer d'un tel agrément

Un agrément remis par la Direction de la Jeunesse et des Sports, est un plus pour toute demande de subvention municipale, départementale ou régionale, il ouvre également des droits pour la constitution de partie civile. La DASL est là pour vous y aider.

Les établissements locaux, fondations essentielles du projet

Plus les établissements locaux se mettront en place, plus nous pourrons quantifier notre activité et intéresser médias et partenaires institutionnels à notre activité. En se groupant nous pourrons demander des moyens financiers et matériels (salles) importants.

Des difficultés à se regrouper

Le monde du jeu avec figurine est souvent le théâtre de conflits intestins, de lobbys de pression, de logique individuelle et commerciale souvent incompatibles avec le développement d'une activité précise.

On ne doit pas avoir d'intérêts propres et une quelconque ambition personnelle pour mettre en œuvre un tel projet, qu'on soit ou pas à l'initiative d'une mesure, si cette mesure est adoptée elle s'applique à tous, puisque cette dernière sera mise en œuvre par la DTN et la DRC et puis par la DA.

Il faut donc comprendre que les querelles de luttes d'influences, n'amènent rien au jeu, et qu'on peut ne pas être d'accord sur telle ou telle partie d'un règlement, mais qu'on doit en attendant que ce dernier puisse évoluer se plier à ses dispositions faute de compromettre l'ensemble du projet, car le temps passé à régler des querelles de clochers, retarde d'autant la construction de la cathédrale.

La démocratie participative

Depuis le début du projet, nous nous sommes fait attaquer sur le fait que notre fédération était une organisation sectaire, fermée à tout dialogue. Il n'en est rien, nous sommes pour que chacun puisse s'exprimer, simplement dans le strict respect des règles qui régissent le droit à chacun de s'exprimer. Si des demandes sont faites en dehors de ces règles, elles sont immédiatement sanctionnées par une fin de non recevoir, ce n'est pas sectaire, c'est démocratique, une procédure écrite à été définie, elle s'applique à tous, quelle que soit le titre ou la fonction occupée au sein de la Fédération.

Il faut également accepter la règle fondamentale de la démocratie, la majorité l'emporte sur la minorité, quelle que soit la richesse des arguments avancés par la minorité, chacun pourra défendre sa position avant un vote, mais une fois la décision prise elle est prise, et s'applique à tous.

Pourquoi veiller au respect des procédures ?

Aujourd'hui nous ne sommes pas très nombreux, donc nous avons encore la chance de nous connaître tous. Néanmoins dans le cadre de notre expansion future, il faut observer dès maintenant l'application des règles écrites, demain un joueur pourra dépendre d'un établissement Départemental ou Régional et devra suivre la procédure normale, donc il faut recadrer de suite tout joueur qui sortirait du cadre légal que nous nous sommes fixés.

Ce qui est possible à 50, le sera moins à 100, et le sera encore moins à 200.

Le joueur

Tout membre qui adhère à la Fédération est géré conjointement et à tour de rôle par la DAF, la DASL, la DTN, la DRC et la DA, soit des services centraux, soit des établissements.

Rôle de la DAF

La DAF centrale ou de l'établissement répond à la demande du joueur en lui envoyant le dossier d'affiliation, elle réceptionne le dossier, le vérifie et enregistre l'affiliation. Elle établit une licence qu'elle renvoie au joueur. Elle transmet ensuite les informations à la DTN, après avoir rattaché administrativement un joueur auprès d'un club affilié.

Rattachement administratif d'un joueur

Le rattachement administratif d'un joueur auprès d'un club affilié n'est pas un acte anodin, en effet ce rattachement permet au club affilié de recevoir une subvention d'un 1/3 de la cotisation versée afin de l'aider à mettre en œuvre les programmes de formation énoncés par la Fédération. Le club affilié devenant également centre d'examen départemental voire régional en l'absence d'établissement constitué. Le rattachement administratif est effectué auprès du club ou de l'établissement le moins éloigné du domicile du joueur.

Rôle de la DASL

Si la DAF constate que, au moins deux joueurs, sont du même secteur géographique, et qu'il n'existe aucun club susceptibles de les accueillir, qui ne soient pas à une distance raisonnable de leurs résidences, les dossiers sont transmis à la DASL, qui prendra contact avec les joueurs concernés afin que ces derniers envisagent de se constituer en club.

La DASL, aidera également le nouveau club dans ses démarches, recherches de salles et de financement, comment s'équiper, pour le recrutement elle pourra diriger le nouveau club vers la COM, afin d'aider le nouveau club à se faire connaître.

Les frais inhérents à la constitution en association étant pris en charge par la Fédération.

Rôle de la DTN

Une fois son adhésion enregistrée, l'adhérent n'est pas encore un joueur, il doit suivre une formation échelonnée sur quatre étapes, cette formation est dispensée en club soit par un cadre technique dûment diplômé de cette Direction, soit par le responsable du club sous couvert de la Direction Technique Nationale.

La formation

La formation est continue à la Fédération Française Les Aigles, elle se fait par étape, chaque étape est sanctionnée par le passage d'un examen de capacité organisé et corrigé par la DTN. Ces examens sont indispensables pour évaluer le degré d'apprentissage et de l'acquisition des fondamentaux techniques.

Déroulement de la formation

La formation initiale se déroule en quatre étapes :

- Un 1^{er} degré : Apprentissage des règles et des fondamentaux du jeu
- 2^{ème} degré : Approfondissement et meilleure connaissance des pièces de jeu
- 3^{ème} degré : Approfondissement des évolutions de toutes les pièces de jeu
- Certificat de capacité : Mise en pratique et en commun de toutes les étapes abordées lors des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés.

Obtention du certificat de capacité

Dès l'obtention de votre certificat de capacité une copie du dossier est transmis à la DRC, puisque seule l'obtention de ce certificat permet au joueur de participer aux championnats et Coupes organisées par la Fédération.

Ce certificat donne également le droit à son titulaire de devenir cadre technique ou arbitre.

Modules d'approfondissements techniques

La formation initiale peut être complétée par deux modules :

- Le module état major
- Les modules de capacités nationales

Intervention de la DRC

Dès qu'un nombre de joueurs seront titulaires du certificat de capacité, la DRC, mettra en œuvre l'organisation d'un championnat national. Les règlements et conditions d'engagements seront fixés par la DRC, au moment venu. Néanmoins la DRC s'engage à mettre en œuvre une Coupe de France en destination des joueurs titulaires du certificat de capacité.

La DRC centrale supervisera les championnats nationaux, régionaux, départementaux ou de district, avec les DRC des établissements.

Néanmoins ces championnats devront intégrer les dispositions nationales, les règlements seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et seront modifiés si besoin, lors de chaque début de saison.

La Direction de l'Arbitrage

Dès que la proposition de règlement de la DRC sera approuvée, il sera créé un corps arbitral, afin de faire respecter et les directives de la DTN en matière de jeu, et celles de la DRC en matière réglementaire. Les arbitres sont titulaires du certificat de capacité et d'un diplôme spécifique de niveau départemental, régional ou national, ils connaissent le jeu, ils officieront sur toute rencontre officielle, ils exerceront soit au niveau de district, soit au niveau départemental, soit au niveau régional, soit au niveau National.

En fonction de la taille et de l'importance du type de rencontre, l'arbitre pourra être assisté par un ou plusieurs arbitres.

La désignation des arbitres se fera soit par la DA au niveau national, soit au niveau départemental ou régional en fonction du type de rencontre à arbitrer. Les arbitres seront dotés de pouvoir de contrôle et d'application des procédures imposées par la DTN et la DRC, et pourront sanctionner si besoin, les joueurs fautifs, suivant une échelle définie en collaboration avec la DRC et la DTN.

Toute rencontre officielle, livrée sans un arbitre ne sera pas validée par la DRC.

Coupe de France

La désignation de l'arbitre et de ses éventuels assistants fera l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

Les clubs affiliés

Chaque club affilié devra dès que son effectif le permettra, disposer d'un cadre technique diplômé, ainsi que d'un arbitre diplômé.

Les formations technique et arbitre

Pour devenir cadre technique ou arbitre la Fédération organisera des sessions de formations, ces formations seront sanctionnées par la remise d'un diplôme. Dans la mesure du possible ces formations seront réalisées dans la zone d'habitation géographique des candidats.

Intérêt d'un club à participer à un championnat ou Coupe de la DRC

Outre les lots individuels remis aux participants, gagner un championnat ou la Coupe de France permet au club de gagner une majoration de la somme reversée par la Fédération au titre des cotisations perçues, ou un octroi de matériel. Le titre de champion est remis conjointement au joueur, au district, à la ligue départementale et régionale.

Au travers un joueur c'est donc un département, une région qui est récompensée.

Un projet innovant, sans aucun doute

Aussi bien pour les joueurs que pour les clubs, un projet tel que le notre n'a jamais été proposé dans le domaine du jeu d'histoire, ce que nous voulons c'est de ne pas faire tourner uniquement le débat autour d'une règle, mais bel et bien de proposer quelque chose de structuré à une personne qui choisie ce jeu. C'est un projet ambitieux, certains diront irréalisable, mais c'est le seul projet actuel qui permettra à notre loisir d'accéder à la reconnaissance nationale qu'il cherche depuis des années.

Pourquoi les anciens joueurs boycottent-ils la Fédération ?

C'est d'une simplicité extrême, le temps du tout permissif est révolu, il ne faut plus que respecter les dispositions de la règle et du livret du joueur fédéral, se plier aux règles de la DRC, sans ne plus pouvoir contester les décisions de l'arbitre. On ne pourra plus faire du comme on veut, quant on veut, avec qui on veut, les effets de règles et les intimidations verbales c'est également terminé, il est incompréhensible que les anciens préfèrent continuer dans ce système, mais la porte est ouverte.

Pourquoi un tel projet ?

La mise en place d'un projet construit et structuré, nous permettra de travailler en partenariat avec des partenaires institutionnels, mais également peut-être d'intéresser le secteur privé à notre activité. Nous pouvons également prendre contact avec les collègues, qui dans le cadre des foyers socio éducatifs sont à la recherche d'activités nouvelles et pédagogiques à proposer à leurs élèves. C'est pourquoi de part sa longévité sans précédant Les Aigles est la règle idéale pour soutenir un tel projet, car tout comme les échecs les mécanismes en sont simples et accessibles. Peut être autour des échecs avions nous eu le même débat sur les règles, mais finalement les règles sont admises par tous, il faut donc se concentrer sur une règle et pas sur plusieurs.

Les autres règles

Chacun est libre de choisir la règle qu'il veut, mais aucune autre règle ne proposera ce que la Fédération Française Les Aigles propose à ses adhérents. La Fédération n'a ni la prétention, ni l'envie d'accueillir d'autres règles il s'agit d'une fédération propre à ce jeu, ou seuls doivent prévaloir, Les Aigles version 1990, le livret du joueur fédéral et rien d'autre. Toute cohabitation avec une autre règle étant d'avance vouée à l'échec.

Et si la FFJH revenait ?

Il faut que les choses soient claires, la Fédération Française n'est pas hostile au retour de la FFJH, néanmoins ce serait le Président de la Fédération ou un de ses représentant dûment mandaté qui représenterait la Fédération auprès de cette instance.

L'adhésion des membres affiliés serait discutée avec cette instance par rapport à son projet, et des intérêts réciproques que nous pourrions y trouver. Comme nous l'avons déjà dit, la création de la Fédération Française Les Aigles n'était pas pour brouiller un peu plus les pistes du jeu d'histoire, mais bel et bien de proposer un projet fédératif différent, ou un individu pourra exprimer toute sa sensibilité au travers différentes filières.

Utopistes ?

Malgré un projet ambitieux, les clubs affiliés sont surchargés de jeunes joueurs en formation, ils amènent par leur fraîcheur un souffle nouveau aux clubs, qui retrouvent une nouvelle jeunesse.

Un certain nombre de chantiers sont sur le point d'aboutir, des portes jusque là fermées s'entrouvrent, alors pourquoi douter ?

Notre fédération ne manque ni de membres, ni d'argent, mais de cadres et de joueurs. En effet pour amener les jeunes joueurs au certificat de capacité, la Fédération ne compte que quatre cadres techniques.

Les joueurs titulaires du certificat de capacité sont actuellement au nombre de cinq en intégrant les cadres techniques, c'est du travail mais au fur et à mesure nous approchons du but que nous nous sommes fixés.

En effet nous faisons une différence entre membres et joueurs, en effet un membre en formation n'est pas un joueur, nous ne formons pas des personnes sur le court terme, mais bien sur le long terme afin de préparer les joueurs, les cadres et les arbitres de demain.

Le joueur

Certains membres du CA expriment un ressentiment, celui de voir les jeunes joueurs partir vers d'autres règles. C'est à la fédération de faire le nécessaire pour que les nouveaux comme les anciens joueurs restent sur cette règle, si un joueur veut découvrir quelque chose de nouveau, nous ne l'empêcherons pas de partir, simplement nous espérons que ce qu'il aura appris, au sein de la Fédération lui sera utile pour la suite de sa carrière de joueur.

En privilégiant la formation du joueur c'est bien plus qu'une règle que nous mettons en avant c'est la connaissance d'une époque et d'un environnement.

Après avoir eu son permis de conduire, un individu choisi sa voiture en fonction de ses moyens et de ses goûts, c'est pareil dans le jeu d'histoire.

Ce que nous proposons, ce n'est pas la meilleure règle du monde, si elle existait cela se saurait, nous proposons de structurer au travers cette règle une activité qui ne l'est pas.

Le joueur fédéral

Le joueur fédéral est titulaire de son certificat de capacité, il détient une licence en cours de validité, il est régi par un code de déontologie dont il accepte les articles au moment de son adhésion. Il est régi par l'application de nombreux règlements (DRC, DTN) et exerce en compétition sous l'autorité d'un arbitre. Il s'agit d'une personne formée et non d'un « pousseur de figurines » qui fait « le bouche trou » pour former la dernière paire d'un tournoi, et qui prend 4-0.

Conclusion

La Fédération avance, doucement mais sûrement, donc continuons à faire le nécessaire en attendant la première délégation régionale ou départementale.